

Coronavirus : « Les banques non plus n'ont pas de vaccin »

CHRONIQUE



Jézabel Couppey-Soubeyran

Université Paris-I, Ecole d'économie de Paris

Dans sa chronique au « Monde », l'économiste Jézabel Couppey-Soubeyran s'inquiète de la capacité de résistance des banques face aux risques économiques induits par l'épidémie de Covid-19.

Publié le 25 avril 2020 à 06h30 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

Chronique. La « grande récession » de 2008 avait été causée par la crise financière mondiale. Aujourd'hui, avec la crise sanitaire, c'est l'économie à l'arrêt qui pourrait, à son tour, entraîner une crise bancaire et financière, bien au-delà des turbulences des marchés boursiers des dernières semaines. Mieux vaudrait l'éviter.

Lire aussi | [Après l'épidémie et le confinement, la crainte d'une dépression comparable à la crise de 1929](#)

La contamination des bilans bancaires pourrait emprunter plusieurs canaux. Des défauts de paiement et de remboursement de crédits arrivant à échéance vont faire augmenter la part des créances douteuses à l'actif des banques. Les titres détenus à des fins de transactions risquent de voir leur valeur baisser avec la chute des valeurs boursières. Et la sollicitation des réseaux informatiques bancaires, intensifiée par le confinement, va également augmenter le risque de panne, d'erreur humaine, de piratage, etc.

Les banques pourraient ainsi enregistrer des pertes conséquentes à l'actif de leur bilan. Ce n'est pas leur clientèle de particuliers, qui se sait protégée par la garantie des dépôts couvrant jusqu'à 100 000 euros par personne et par banque, mais celle de leurs créanciers professionnels – les autres banques, les fonds d'investissement, les assurances, etc. – qui, à court de liquidités, pourraient se ruer sur leurs guichets virtuels.

Des fonds propres rehaussés après 2008

Quelle est leur capacité de résistance face à ces risques ? Le cadre de résilience forgé par les réformes post-2008 suffira-t-il ? Certes, grâce au rehaussement des exigences de ratio des fonds propres sur bilan à la suite des accords dits « de Bâle III », ceux-ci ont augmenté en proportion des actifs risqués : de 8,8 % en 2008 à 14,7 % en 2016 pour la zone euro, de 9,8 % à 12,9 % aux Etats-Unis, de 8,7 % à 13,6 % au Japon, selon les données de la Banque des règlements internationaux (BRI). Les banques

européennes seraient-elles donc les plus solides ? Ce n'est pas sûr, car ces mêmes fonds propres rapportés au total du bilan (c'est-à-dire sans les pondérations de risques opérées, et parfois manipulées, par les modèles utilisés en interne par les banques elles-mêmes) sont passés sur la même période de 3,7 % à 5,8 % pour les banques de la zone euro, mais de 7,2 % à 9,3 % pour les banques américaines.

« Une perte supérieure à 5,8 % de la valeur des actifs des banques de la zone euro épuiserait en totalité leurs fonds propres »

En clair, une perte supérieure à 5,8 % de la valeur des actifs des banques de la zone euro épuiserait en totalité leurs fonds propres. Avec un montant total d'actifs de 34 000 milliards d'euros, dont un tiers de crédits à la clientèle (selon les données de la BRI et de la Banque centrale européenne, BCE), il suffirait que moins d'un crédit sur cinq ne soit pas remboursé pour faire tomber à zéro les fonds propres des banques européennes. Cela peut paraître beaucoup comparé à la moyenne de 5 % de prêts non performants observée avant la crise sanitaire, mais c'est au niveau des 18 % affichés par les banques italiennes en 2015... Et si ce crash test de coin de table peut effrayer, c'est moins par son arithmétique simple que par son excès d'optimisme, puisque les risques ne se réduisent pas au risque de crédit et que des effets de contagion et d'amplification sont toujours les prémices des crises bancaires.

 Lire aussi | [Coronavirus : le système financier a su tirer les leçons de la crise de 2008](#)

De telles difficultés obligerait à mobiliser les « mécanismes de résolution » des faillites bancaires, autre volet des réformes post-2008. Celui des banques de la zone euro prévoit que les créanciers seniors des banques prennent au moins 8 % des pertes, avant l'entrée en scène du Fonds de résolution unique (FRU), dont les 40 milliards d'euros environ seront bien insuffisants s'il faut recapitaliser plusieurs banques en même temps. Or, d'après le Comité européen du risque systémique, la probabilité qu'au moins deux grandes banques européennes fassent défaut a dépassé la barre des 5 % en mars... On est certes encore loin des 15 % observés lors de la crise des dettes souveraines, mais cela monte vite.

Un refinancement sans limite et sans coût

Le Mécanisme européen de stabilité (MES), qui pourrait venir en relais, prévoit des instruments de recapitalisation directe et indirecte pour les banques de la zone euro. Ceux-ci seraient toutefois limités à 60 milliards, ce qui incite deux économistes allemands, Moritz Schularick et Sascha Steffen, à proposer de les étendre à 200 milliards d'euros ([A Protective Shield for Europe's Banks](#), Macrofinance Lab Bonn, 15 mars 2020).

Face à ces difficultés probables, les banques centrales, dont la BCE, ont offert aux banques un refinancement sans limite et sans coût, ce qui devrait très vraisemblablement éloigner tout risque d'une rupture de liquidité. De leur côté, les superviseurs bancaires (dont la BCE en zone euro) recommandent aux banques d'utiliser pleinement la flexibilité des limites de fonds propres – le « coussin contracyclique ». Mais toléreraient-elles que ceux-ci descendent en deçà des standards de Bâle III ?

Le 16 avril, la BCE a certes annoncé une diminution des exigences de fonds propres relatives aux risques de marché. Ce choix est justifié par la volonté d'accroître, le temps de la crise sanitaire, la capacité de réponse des banques aux difficultés de l'économie. Mais d'une part, pratiquement rien ne vient lier le soutien dont les banques bénéficient à celui qu'elles doivent apporter à l'économie. Et d'autre part, mieux vaudrait que la crise sanitaire ne soit pas trop longue, sinon l'accumulation des pertes et le dégonflement des « coussins » de fonds propres mèneront droit aux défauts bancaires.

Quant aux plans d'aide budgétaire, ils soulageront indirectement les banques, comme tout ce qui vient aider l'économie à faire face à la crise, mais aucune ligne de crédit n'est prévue pour, par exemple, rehausser les capacités du FRU ou du MES. Les banques non plus n'ont pas de vaccin contre le Covid-19.

Jézabel Couppey-Soubeyran (Université Paris-I, Ecole d'économie de Paris)
